

LES CONDITIONS D'EXERCICE CONTINUENT DE SE DÉGRADER

Malgré la création d'emplois, cette rentrée est marquée par des classes toujours chargées. La hausse démographique et le rétablissement de la formation initiale des stagiaires, mobilisant une grande partie des moyens, ont absorbé ces créations de postes. Les conditions d'exercice du métier continuent de se dégrader.

Du 27 novembre au
4 décembre 2014

je vote



Déclaration du
SNUEP-FSU
CAPN
du 26 septembre 2014

La multiplication des postes à compléments de service, l'absence de remplaçant-es disponibles dès la rentrée dans certaines académies, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires à absorber mettent une pression toujours plus forte sur les enseignant-es du secondaire.

L'insuffisance, et même l'absence, de créations de postes sur les missions d'organisation et de gestion du système éducatif, ne permettent ni d'améliorer le fonctionnement des services et établissements, ni les conditions de travail des personnels.

Si les 60 000 créations de postes dans l'éducation sont confirmées, leur réalisation continue à se heurter à une crise de recrutement sévère. Ce qui conduit

à un recours important aux contractuel-les. C'est au minimum 404 postes perdus pour le primaire à l'issue des 2 sessions de concours 2014. Dans le 2nd degré, 20 % des postes sont restés vacants, 24,5 % en lycée professionnel. Cette crise du recrutement témoigne d'un réel manque d'attractivité du métier. Depuis plusieurs années les enseignant-es ne voient pas leurs conditions de travail s'améliorer : temps et charge de travail toujours plus lourds, nombre d'élèves toujours plus important, absence de formation continue, pression hiérarchique plus forte.

Les enseignant-es français-es font partie de celles et ceux qui ont le plus haut niveau de qualification avec un

>>>

Sommaire

- Déclaration CAPN..... P 1-2
- GT ministériel EREA P 3
- Education prioritaire..... P 4
- Piège numérique..... P 4

- Bordeaux, visites médicales obligatoires..... P 5
- Elèves sans-papiers P 6
- Apprentissage, communiqué FSU P 7
- En attendant Godot..... P 7
- Retraité-es..... P 8

- Budget 2015..... P 8-9
- CN du SNUEP-FSU - Extraits du texte action..... P 9-10
- Lu au BO..... P2 - P4

>>> salaire inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE pour une durée annuelle de travail supérieure de 142 heures. Face à la dégradation des conditions de travail, au manque de prise en compte de tout le travail effectué, y compris le travail invisible dans les missions, il y a urgence à apporter des réponses (points d'indice, refonte des grilles, revalorisation indemnitaire, déroulement de carrière...) afin de revaloriser l'ensemble des enseignant-es.

La réforme de la formation des enseignant-es ne répond pas à l'urgence de la situation : les conditions d'études et de travail des étudiant-es, des stagiaires et des formateurs / formatrices ne permettent pas une entrée dans le métier satisfaisante.

Le SNUEP-FSU réclame toujours des pré-recrutements, condition plus que jamais indispensable pour inverser cette situation.

Après des affectations plus que difficiles, la rentrée des stagiaires est tout aussi chaotique.

Le SNUEP-FSU souhaite avoir :

- un état des lieux de la mise en place de la formation adaptée dans les académies.
- une statistique précise du nombre de stagiaires qui doivent valider un M2MEEF, du nombre de stagiaire à mi-temps, à temps plein.
- un bilan des affectations de stagiaires et un plan de travail pour travailler sur les affectations de l'année prochaine et notamment le calendrier.

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à un GT affectation stagiaire.

Le SNUEP-FSU est particulièrement attentif et vigilant à la réforme de l'éducation prioritaire qui se met en place en cette rentrée à travers les 102 REP+ préfigurateurs. Dès la rentrée, le SNUEP-FSU est intervenu auprès du ministère pour que les LP ne soient pas exclus de l'éducation prioritaire – engagement négocié par le SNUEP-FSU avec les ministres précédents. Reçu récemment, le SNUEP-FSU a eu confirmation que cet engagement sera bien tenu. 186 lycées, dont des lycées professionnels feront partie de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015. À l'heure où nous déplorons que l'enseignement professionnel public n'est toujours pas traité comme une priorité par le MEN, le SNUEP-FSU acte favorablement cette décision. **Le SNUEP-FSU revendique que les mesures accompagnant le dispositif REP et REP+ soient étendues à l'enseignement professionnel.**

Le gouvernement a ouvert un chantier qui vise à développer de façon importante l'apprentissage. Le SNUEP-FSU rappelle qu'il ne doit pas remettre en cause l'enseignement professionnel. Il rappelle également **l'obligation d'assurer des parcours scolaires complets sous statut scolaire amenant à un diplôme tous les jeunes qui y sont engagés.**

Le chantier SEGPA se poursuit et des discussions sont ouvertes sur l'avenir des EREA, le SNUEP-FSU s'en félicite. Il veillera à ce qu'aucune mesure ne soit dictée par l'objectif de réduction de moyens. Au contraire, il portera l'exigence de qualité, tant pour les conditions d'études des élèves que pour la qualification et les conditions de tra-

**Bulletin officiel n°34
du 18 septembre 2014**

• Brevet d'études professionnelles
Spécialité réalisation de produits imprimés et plurimédia :
création et modalités de délivrance
arrêté du 23-7-2014 - J.O. du 27-8-2014-
NOR MENE1417982A

**Bulletin officiel n°34
du 18 septembre 2014**

• Réunions d'information syndicale
Modalités de mise en œuvre pendant le temps de service pour les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale
circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014-
NOR MENH1417839C

GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL EREA >

La FSU se félicite que la situation des EREA, qui, pour reprendre une expression du rapport de l'Inspection générale, « *n'ont pas fait depuis longtemps l'objet d'une attention nationale soutenue* » fasse l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Toutefois, nous serons attentifs, tout au long des travaux qui seront engagés, à ce que cette réflexion nécessaire soit menée dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des élèves qui sont accueillis dans ces structures, dans le respect des conditions de travail et des qualifications des différents personnels, et non, comme cela a parfois été le cas dans le passé et comme nous pouvons à nouveau le craindre en ces temps de fortes contraintes budgétaires, pour réaliser des économies et récupérer des postes.

La situation des EREA n'est aujourd'hui pas satisfaisante. Ces dernières années, de nombreux conflits sont apparus, que ce soit sur les missions des personnels, le fonctionnement, les postes, les départs en formation... En cette rentrée même, des décisions ont été prises, sans l'accord des représentant-es des personnels, souvent en dehors du cadre réglementaire, comme dans l'académie de Grenoble pour les PE éducateurs ou nationalement sur les personnels de direction (accès des DDEAAS, heures supplémentaires...). Ces situations doivent cesser, et nous aurons l'occasion de revenir sur ces points particuliers dans la discussion qui s'engage.

Le rapport de M. Jouault a permis aux personnels exerçant dans les EREA de réapparaître dans la communauté éducative au sens large. Ces collègues, longtemps oublié-es, sont de nouveau au centre d'un débat nécessaire sur l'enseignement adapté dans le 2nd degré. Les EREA sont confortés dans le rapport et cela rejoint les conclusions de la FSU sur la place prépondérante de ces établissements dans la lutte contre l'échec scolaire, dans la recherche d'une orientation choisie et dans la reconstruction sociale de certains élèves à partir entre autres de l'internat éducatif.

La FSU a toujours fait de la réussite de tous les élèves une priorité et cela passe par des structures adaptées avec des moyens fléchés, des personnels formé-es et des équipes administratives complètes. Il est urgent d'avoir un bilan national chiffré du nombre de PE sans CAPA SH, de PLP contractuel-les, de PLC et PLP sans 2 CASH. Les disparités dans ce domaine entre les EREA sont grandes et c'est le fonctionne-

ment même de l'établissement qui est en danger. Il est urgent que des moyens soient donnés aux inspections d'académie et rectorats pour augmenter la formation continue spécialisée.

La FSU souhaite aussi que la question de scolarisation d'élèves en situation de handicap dans ces structures – au-delà du cas des EREA « handicap » - soit posée car souvent les EREA accueillent des jeunes relevant d'ITEP faute de places en établissements spécialisés, et ce sans les moyens dont disposent ces derniers (éducateurs spécialisés, personnels de soin...).

Il convient également de débattre de la place, de l'organisation et du rôle de l'internat éducatif. Depuis de nombreuses années, ces structures sont fragilisées, notamment par le remplacement des PE éducateurs par des assistant-es d'éducation, personnels précaires et sans les qualifications requises. Si la FSU ne méconnaît pas les difficultés posées par l'évolution de la réglementation (notamment pour les horaires de nuit), il convient de s'attaquer réellement à cette question pour éviter les solutions bricolées, hors cadre statutaire et sources inévitables de conflits.

L'orientation dans ces structures (comme pour les SEGPA, les effectifs en 6^e tendent à diminuer ce qui complique le parcours des élèves), la formation professionnelle des élèves et notamment les conditions de préparation – et de la durée de celle-ci - au CAP suivi doivent également faire l'objet d'un travail spécifique.

Le maillage territorial de ces établissements est également très disparate, il est plus le résultat de l'histoire que d'une réponse cohérente aux besoins de la population scolaire.

Enfin, la question de la direction de ces établissements doit faire l'objet d'un temps d'échange particulier : là encore, les évolutions récentes sont le résultat de modifications de la réglementation subies par les personnels en poste et sans qu'aucune concertation n'ait pu avoir lieu ; c'est notamment le cas de l'accès à la direction par les titulaires du DDEAAS.

Nous ne reviendrons pas sur les légitimes revendications salariales, sur le nécessaire maintien des heures de coordination/synthèse, sur la nécessaire baisse des effectifs en enseignement général...

Nous attendons de ce groupe de travail un éclairage précis des orientations et projets du ministère. La FSU sera vigilante quant aux conclusions tirées du rapport et à leurs applications. Elle informera régulièrement les collègues concernés de l'avancée des discussions.

*Déclaration des syndicats FSU
Paris, le 16 septembre 2014*

Communiqué
du SNUEP-FSU
Paris, le 22 septembre 2014

LES LP FERONT AUSSI PARTIE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ! >

Dès la rentrée, le SNUEP-FSU est intervenu auprès du ministère pour que les LP ne soient pas exclus de l'Éducation prioritaire – engagement négocié par le SNUEP-FSU avec les ministres précédents. Reçu récemment, le SNUEP-FSU a eu confirmation que cet engagement sera bien tenu. 186 lycées, dont des lycées professionnels feront partie de l'Éducation prioritaire à la rentrée 2015. À l'heure où nous déplorons que l'enseignement professionnel public n'est toujours pas traité comme une priorité par le MEN, le SNUEP-FSU acte favorablement cette décision.

Le SNUEP-FSU soutient la mobilisation des LP qui demandent leur entrée dans ce dispositif, notamment le lycée professionnel Tregey de Bordeaux dont les personnels sont fortement mobilisés depuis deux semaines.

Bulletin officiel n°35 du 25 septembre 2014

- Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité bio-industries de transformation : modification
arrêté du 5-8-2014 - J.O. du 27-8-2014-
NOR MENE1418256A

- Lycées des métiers

Liste des établissements labellisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013
arrêté du 8-9-2014- NOR MENE1400434A

PIÈGE NUMÉRIQUE >

Nous sommes de retour dans nos établissements et la valse des mails, et autres messages informatisés a repris. Ces informations et injonctions se sont multipliées ces dernières années, notamment depuis la généralisation des ENT dans nos lycées. De même que pour les réseaux sociaux, ces nouvelles pratiques peuvent générer du stress et empiètent sur le temps privé. Des dérives sont parfois mêmes constatées : échanges peu cordiaux entre collègues ou encore harcèlement hiérarchique. Il convient à chacun de nous de fixer les limites de ces échanges.

De cette réflexion globale, un travail collectif a été mené au Lycée Simone Weil de Dijon. Plusieurs réunions, ouvertes à tous, ont permis de dresser un bilan objectif des usages du numérique et des propositions ont été faites pour réaliser une charte, devant s'appliquer à tous les personnels.

Après un rappel rapide des principales législations régissant les usages du numérique, cette charte s'est attachée à fixer un cadre éthique dont les points clés sont le respect des interlocuteurs et interlocutrices, par exemple en laissant un temps suffisant de réponse à une injonction envoyée par mail ou encore en demandant aux personnels de consulter leurs boîtes électroniques au moins deux fois par semaines, en affirmant ainsi un principe fort : le droit à la déconnexion. Pour finir, la charte liste les usages précis des outils numériques mis à disposition dans l'établissement. L'objectif induit étant de limiter l'utilisation des listes de diffusion au seul usage professionnel et de rappeler que le contact direct et humain peut remplacer bien des échanges numérisés !

Le SNUEP-FSU encourage les collègues de s'emparer collectivement de ce sujet dans leur établissement. Le numérique doit redevenir un outil « au service » des personnels.

Sandrine Bernard
Secrétaire académique
Académie de Dijon

Du 27 novembre au
4 décembre 2014
je vote 

SNUEP
F.S.U.

À BORDEAUX, VISITES MÉDICALES OBLIGATOIRES QUAND LA TÉNACITÉ PAIE ! ➤

Lors d'une heure d'information syndicale dans un établissement de l'académie de Bordeaux, des PLP Conducteurs Routiers nous ont fait part de la non-prise en charge par l'Éducation nationale de leur visite médicale obligatoire pour exercer leur métier de PLP. En clair, ils en étaient de leur poche ! C'était le cas aussi pour les PLP Machinisme Agricole et Travaux Publics.

Monsieur le recteur,

Les PLP « conducteurs routiers » sont soumis, tous les 5 ans, à une visite médicale pour le renouvellement (obligatoire) de leur permis de conduire « poids lourd », comme les autres conducteurs routiers. Ce permis est indispensable aux PLP « conducteurs routiers » pour leur permettre d'accompagner leurs élèves en conduite à l'extérieur, sorties qui constituent un élément déterminant pour l'obtention du diplôme par les élèves.

Bien que la convention collective de cette profession prévoit que c'est l'employeur qui prend en charge le coût de cette visite médicale (de l'ordre de 33 euros), l'académie de Bordeaux s'est jusqu'à présent refusée à assumer cette charge financière pourtant modeste si l'on considère le nombre de PLP « conducteurs routiers » qui y travaillent. Elle reste donc à la charge des collègues puisqu'elle n'est pas remboursée par la Sécurité Sociale ni prise en charge par une complémentaire.

Ce n'est pourtant pas le cas dans toutes les académies. Ainsi à Rennes, cette visite est prise en charge par le rectorat, suivant ainsi les consignes du ministère qui écrivait en 2006 :

« La visite médicale d'aptitude à la conduite routière pour les professeurs de lycée professionnel est obligatoire tous les cinq ans jusqu'à 60 ans, tous les deux ans après 60 ans. Elle s'effectue auprès d'un médecin agréé et est effectivement à la charge de l'employeur. Cette dépense relative aux visites médicales obligatoires s'impute sur le budget opérationnel du programme soutien de l'académie concernée. »

Cela devrait concerner également la visite médicale des PLP « machinisme agricole et travaux publics ».

C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le recteur, qu'une décision soit prise dans ce sens dans notre académie. Il n'est pas juste que des collègues se doivent de payer des visites médicales obligatoires pour exercer leur métier d'enseignant-e. Par ailleurs, cela crée une inégalité de traitement entre les PLP des différentes disciplines d'enseignement.

Nasr Lakhsassi

Secrétaire académique du SNUEP-FSU
Académie de Bordeaux

Lors du CTA de rentrée du 4 septembre, le SNUEP, dans la délégation FSU, a remis le sujet sur la table. Après notre intervention, Mme la secrétaire générale a répondu que « la médecine préventive du rectorat allait prendre en charge ces visites médicales » !

La ténacité dans l'action syndicale a fini par payer !

Le SNUEP-FSU se devait alors de réagir rapidement. Après consultation du syndicat au niveau national et information sur les règles en la matière, la réponse nous est venue d'Axel Benoist, PLP à Rennes et membre du Bureau national qui nous a signalé que le SNUEP-FSU avait obtenu la visite médicale obligatoire dans l'académie de Rennes. Cela nous confirmait que c'était bien à l'EN de payer. Nous sommes aussitôt passés à l'action en le mettant à l'ordre du jour du Comité Technique Académique (CTA) et en écrivant au recteur le 6 juin 2014.

Dans les académies

Courrier au recteur

Bordeaux



Dans les académies
Lycéennes et lycéens sans-papiers
Académie de Dijon

PAS DE RÉPIT POUR NOS ÉLÈVES SANS-PAPIERS! >

26 juillet, Engracia, élève de terminale du lycée Simone Weil de Dijon reçoit une OQTF (obligation de quitter le territoire français). C'est le désarroi. À qui s'adresser quand de nombreuses associations sont « en vacances » et qu'on ne connaît pas les rouages de l'administration française ? Elle a cependant le réflexe d'envoyer un mail à sa professeure de Lettres-Histoire, dont elle connaît un peu l'engagement syndical. En vacances, celle-ci contacte une autre collègue, également SNUEP-FSU, engagée dans RESF, qui remue ciel et terre, contacte les associations qui aident les migrant-es sans papiers et prend les rendez-vous nécessaires pour permettre un recours administratif. Engracia vit en France depuis 3 ans

LES LYCÉENS NE SONT PAS EXPULSABLES >

Cheick Traore, lycéen Ivoirien sans papiers qui aura 20 ans en décembre, a été libéré hier 24/09 après 9 jours au centre de rétention du Mesnil-Amelot. Arrivé seul en France à l'âge de 16 ans, il avait été pris en charge par l'ASE comme devrait normalement l'être tout mineur isolé. Mais, en juin dernier, l'ASE décide de mettre un terme à son contrat jeune majeur alors qu'il lui reste une année à faire pour passer son CAP et que les démarches pour qu'il obtienne un titre de séjour n'ont pas abouti... C'est la triple peine ! Condamné à abandonner ses études, jeté à la rue et placé dans la clandestinité ! Malgré cela, Cheick s'accroche et essaye de poursuivre sa scolarité. Mais, il est contrôlé le 13/09. Difficile d'y échapper quand on vit dans la rue ! Le Tribunal administratif confirme la « validité » de son OQTF, le JLD et la Cour d'appel le maintiennent en rétention. Plus rien ne s'oppose à son expulsion... [...]. Dans son lycée (l'EREA Edith Piaf Paris 20e), des enseignants n'acceptent pas l'emprisonnement et la future expulsion d'un de leurs élèves. Le RESF est informé puis les syndicats enseignants et lycéens. La mobilisation se met en place. Le 22/09, 17 organisations signent un communiqué exigeant la libération et la régularisation de Cheick. [...]. Un rassemblement est prévu le 25/09 devant l'EREA. Et miracle, la veille du rassemblement, Cheick téléphone : il est libre.

Le rassemblement prévu à la porte de son établissement le 25/09 à 8 h du matin est néanmoins maintenu car Cheick reste sans papiers et sans hébergement. Un peu moins

avec sa mère et sa petite sœur de 11 ans. Elles ont fui l'Angola, suite à l'assassinat de leur père, militant indépendantiste pour la province de Cabinda, enlevé avec ses 2 petits garçons dont elles n'ont plus eu de nouvelles. Depuis l'OQTF, elles ont été expulsées de leur foyer d'accueil et dorment encore à l'heure actuelle dans un dortoir collectif du 115.

En dehors du procédé parfaitement ignoble d'envoyer des OQTF pendant la période estivale, cette situation illustre parfaitement le drame que vivent de nombreux-ses jeunes migrant-es scolarisé-es dans nos établissements. La circulaire Valls n'a fait qu'en aggraver le sort. Le SNUEP-FSU dénonce de telles pratiques qui vont à l'encontre de nos valeurs.

Mobilisons-nous pour nos élèves !

Sandrine Bernard
Secrétaire académique

d'une centaine de personnes l'ont accueilli ce matin en demandant sa régularisation et celle de tous les élèves sans papiers.

La libération de Cheick, comme celle de Camila, lycéenne Brésilienne de St Cloud il y a 15 jours ont la même explication : la vertueuse pétoche qu'inspirent les lycéens au gouvernement. Depuis un an, depuis les expulsions de Katchick et de Léonarda et les manifestations de jeunes qu'elles avaient provoquées, plus d'une quinzaine de lycéens et de lycéennes ont été placés en rétention. Aucun n'a été expulsé, tous ont été libérés.

La conclusion s'impose : les jeunes scolarisés ne sont pas expulsables, ils doivent être régularisés. Et pas au cas par cas, par le fait du prince ou au vu de leurs résultats scolaires ou d'autres considérations oiseuses. Mais en application de la loi qu'il faudra bien que le parlement adopte qui stipulera qu'en application des principes et des valeurs d'égalité et de fraternité enseignées à l'école, il est délivré le jour, de ses 18 ans, à tout jeune scolarisé en France un titre de séjour pluriannuel lui permettant de mener ses études puis de travailler et de conduire sa vie dans le pays auquel il apporte ses qualités, sa jeunesse, son enthousiasme, sa volonté de réussir.

RESF, les syndicats lycéens et étudiants, des syndicats enseignants, des associations et des organisations de jeunesse engagent une campagne avec cet objectif. Et, pour commencer, ils appellent tous les jeunes scolarisés sans papiers à se faire connaître et à se placer sous la protection de leurs camarades et de leurs enseignants.

Les lycéens ne sont pas expulsables,
la loi doit leur attribuer des papiers !

Communiqué du 25 septembre

FCPE, FIDL, UNL, UNEF, les syndicats enseignants FSU, CGT Educ'Action, FERC

CGT, FSU, SNES-FSU, Sud-Education et SNETAA, RESF, SNPES-PJJ-FSU, la LDH, le

MRAP, la JC,

SOS-Racisme, la Maison des potes

JOURNÉE DE L'APPRENTISSAGE LA FSU POSE SES EXIGENCES >

[...] Le développement de l'apprentissage n'exonère pas l'État de ses responsabilités. Il ne doit pas remettre en cause l'enseignement professionnel ni dégrader les conditions de scolarisations des jeunes qui y sont en formation, ni celle des personnels qui y travaillent. Le service public d'éducation qui accueille tous les jeunes et doit leur offrir une formation et une qualification est confronté aujourd'hui à des problèmes qui doivent rapidement trouver leur solution : offre de formation, conditions de scolarisation... La FSU reste vigilante sur l'équilibre entre l'offre de formation sous statut scolaire et l'apprentissage lors de l'élaboration des cartes de formations régionales.

La FSU, qui est hostile au mixage des parcours et des publics dans les EPLE, demande un bilan de l'expérimentation menée dans certaines régions. Elle rappelle l'obligation d'assurer des parcours scolaires complets sous statut scolaire amenant à un diplôme tous les jeunes qui y sont engagés.

D'autres chantiers qui vont dans le bon sens pour la FSU doivent maintenant être approfondis : droits et garanties pour les apprentis, rémunérations, amélioration de leur accompagnement...

Si la Fonction publique doit prendre sa part au côté des entreprises pour accueillir des apprentis, elle doit être exemplaire en ce qui concerne leur accompagnement et leur formation. La FSU se félicite que le concours reste la voie de recrutement pour la fonction publique.

L'apprentissage n'est un recours ni au chômage, ni au décrochage scolaire.

Le développement de notre économie comme celui de notre modèle social a besoin de jeunes formés. Les évolutions de la société nécessitent aussi que chaque jeune bénéficie d'une solide formation initiale favorisant l'accès ensuite à des formations continues et à des mobilités professionnelles choisies. Le service public, particulièrement l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et l'enseignement agricole, a un rôle majeur à jouer. **Il doit bénéficier des investissements nécessaires afin d'assurer l'élévation du niveau de qualification et la réelle réussite de tous les jeunes.**

EN ATTENDANT GODOT...>

Après le discours du Premier ministre à l'occasion du vote de confiance, le Président a confirmé hier lors de sa conférence de presse l'obstination du gouvernement à poursuivre une politique économique qui pourtant ne fait pas la preuve de son efficacité. À un moment où nombre de salarié-es, de chômeurs/chômeuses, de jeunes ou de retraité-es ont bien du mal à avoir confiance en l'avenir, le Président n'a fait aucune annonce permettant d'offrir de nouvelles perspectives. Il n'a pas levé leurs doutes, leurs inquiétudes ni répondu à leurs questions particulièrement en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Le Président n'a pas expliqué non plus les réformes en cours comme celle de l'État ou de la réorganisation territoriale.

Or, il n'est plus temps d'attendre mais de construire de nouvelles alternatives s'appuyant sur une autre répartition des richesses produites.

Car la France est un pays riche. Deuxième puissance européenne, cinquième puissance mondiale, la France est riche aussi de son modèle social. La FSU demande au gouvernement qu'il donne les possibilités à l'ensemble des services publics et de la Fonction publique de pouvoir jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir. Elle lui demande aussi qu'il considère mieux les agent-es de la Fonction publique notamment en mettant fin au gel de leurs salaires.

Le débat du mois d'octobre sur la loi budgétaire va constituer un rendez-vous majeur pour cela.

La politique de baisse des dépenses publiques (21 milliards d'économie en 2015...), d'aides aux entreprises sans discernement ni contrôle et exigence de contreparties ne permet pas la sortie de crise ni la réalisation des investissements d'avenir nécessaires pour assurer un développement durable.

À rebours d'une austérité qui nous mène droit dans le mur, il faut conduire les réformes nécessaires pour plus de justice sociale, plus d'égalité et construire des perspectives de progrès social pour toutes et tous.

Communiqués FSU

Les Lilas, le 19 septembre 2014

Communiqué FSU
Les Lilas, le 1^{er} octobre 2014

DÉCIDEMENT NON ! LES RETRAITÉ-ES NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT >

La FSU se félicite du succès des mobilisations du 30 septembre dans tout le pays qui ont réuni plus de manifestants que le 3 juin 2014.

Des milliers de manifestants ont exprimé, de façon unitaire, leurs revendications par des initiatives diverses (manifestations, rassemblements, diffusions de tracts, audiences...) pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

Après la fiscalisation de la bonification pour trois enfants, le gel des pensions jusqu'en 2015, le gouvernement envisage de nouveaux prélèvements sociaux et fiscaux sur les retraités ! Il s'agit d'une véritable provocation.

Le COR reconnaissait que « *la situation ressentie des retraités a évolué négativement entre 1999 et 2011* ». La prime exceptionnelle de quarante euros pour les plus basses pensions concédée par le gouvernement est loin de compenser les pertes subies avec la hausse des dépenses contraintes.

Les retraités revendiquent que soient apportées des améliorations notables à la loi d'adaptation au vieillissement adoptée par l'Assemblée nationale qui en l'état actuel est insuffisante.

Le 30 septembre, les retraité-es ont à nouveau manifesté contre l'injustice sociale qui touche actifs, retraité-es, jeunes...

Après le 3 juin 2014, la mobilisation du 30 septembre dans les départements appelle des suites. La FSU poursuit les contacts unitaires pour permettre à tous les retraité-es d'être enfin entendu-es.

BUDGET 2015 : FONCTIONNAIRES, FEMMES ET RETRAITÉ-ES PAIENT LA FACTURE >

La présentation du budget de la sécurité sociale et du budget de l'État montre que le gouvernement persiste dans son choix de baisse des dépenses publiques : 50 milliards d'économie d'ici 2017 dont 21 milliards en 2015, c'est à dire 7 milliards sur l'État et ses opérateurs, 3,7 sur les collectivités locales et 10 sur la sécurité sociale.

Les conséquences en sont malheureusement trop connues : gel des salaires des fonctionnaires, baisse des pensions et des prestations sociales, baisse des investissements des collectivités locales pourtant utiles à toutes et tous et y compris aux entreprises...

Ces économies pèsent lourdement sur nombre de salariés, de jeunes et de retraités, retraités qui ont rappelé hier la nécessité d'améliorer leur pouvoir d'achat et qui contestent la loi d'adaptation au vieillissement, notoirement insuffisante au regard des besoins. Ce programme d'économies impose aussi des restrictions au budget de la Sécurité sociale. Si le gouvernement a fini par entendre raison en renonçant au gel de l'ensemble des prestations familiales qu'il avait initialement prévu pour 2015 – ce dont la FSU se félicite - il choisit de raboter de 700 millions d'euros ces prestations, fragilisant ainsi l'ensemble de la politique familiale. La FSU conteste notamment la division par trois de la prime à la naissance à partir du deuxième enfant et les nouvelles dispositions relatives au congé parental qui vont avoir pour conséquences, derrière le paravent bien opportun de l'égalité femme/homme, de conduire les hommes, dont souvent le salaire

>>>

>>> est supérieur aux femmes, à ne pas prendre tout bonnement leur congé parental.

Et sans oublier que notre pays compte plus de 5 millions de chômeurs qui payent de manière dramatique le résultat d'une crise économique et sociale qui n'a que trop duré.

Le débat qui s'ouvre autour de ce projet de budget ne doit pas faire l'impasse sur les origines de la crise économique et financière que nous subissons depuis 2008. Elle a pour origine la crise de la finance et de la spéculation. Ce ne sont pas les citoyens qui coûtent chers, ce ne sont pas les salariés ni les retraités qui en sont la cause.

Dans ce contexte, maintenir les aides aux entreprises sans en interroger les principes et modalités c'est accepter à terme d'aller dans l'impasse. Tous les indicateurs montrent effectivement que ce sont les grandes entreprises qui sont par exemple les principales bénéficiaires du CICE. Ces aides, sans discernement ni contrôle et exigence de contreparties, non seulement ne produisent pas les résultats attendus en termes d'emplois et de retour sur investissement mais ont également de plus en plus de mal à convaincre de leur pertinence.

La FSU, qui rappelle que la France est un pays riche, tient aussi à rappeler que les dépenses de l'État sont autant d'investissements indispensables au bon fonctionnement de notre société. Les services publics et de la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir. La FSU alerte le gouvernement sur les conséquences de ce budget pour la Fonction publique. À quelques

jours de l'ouverture des négociations pour l'avenir de la Fonction publique, ce projet de budget, s'il devait rester en l'état, acte l'absence de revalorisation du point d'indice et une stabilisation des effectifs de l'État et offre peu de possibilités pour des mesures catégorielles. Les créations de postes dans quelques ministères ne peuvent masquer plus longtemps une austérité réelle. Le gouvernement doit mettre fin au gel du point d'indice des agents de la Fonction publique.

Cependant, une politique plus redistributive et plus juste, plus porteuse d'avenir n'est guère envisageable sans réelle réforme fiscale guidée par une volonté de répartir mieux et de manière plus équitable les richesses produites. Ce n'est pas le choix actuel du gouvernement !

Améliorer la vie quotidienne notamment par l'emploi, le pouvoir d'achat et une protection sociale de haut niveau, répondre aux besoins de tous les citoyens et citoyennes sur l'ensemble du territoire, permettre la relance dans le cadre d'un développement durable, assurer des perspectives d'avenir à toutes et tous et particulièrement à tous les jeunes, c'est à cela que doit répondre le budget de 2015. À rebours d'une austérité qui nous mène droit dans le mur, il est urgent de conduire les réformes nécessaires pour plus de justice sociale, plus d'égalité et construire des perspectives de progrès social dans le cadre d'une cohésion sociale garantie.

C'est en ce sens que la FSU portera à nouveau ses exigences notamment auprès du Conseil National des Services publics qui se met en place, et qu'elle interviendra auprès des parlementaires pour leur demander de corriger ce projet de budget.





ALLER VERS L'ACTION ! >

[...] **Les conditions d'exercice du métier continuent de se dégrader.**

Le SNUEP-FSU a écrit à la nouvelle ministre pour lui rappeler l'urgence de la situation et la nécessité de prendre rapidement des engagements pour la promotion de l'EPP et l'amélioration des conditions de travail de ses personnels. Il faut vraiment revaloriser l'EPP. Le SNUEP-FSU ne se contentera pas de vœux pieux.[...] Face à cette dégradation, au mépris de l'investissement des enseignant-es, au déclassement salarial et au sentiment d'injustice qu'il amplifie, il est impératif d'apporter des réponses (points d'indice, refonte des grilles, revalorisation indemnitaire, déroulement de carrière...) afin de revaloriser l'ensemble des enseignant-es. [...]

Rentrée des stagiaires tout aussi chaotique

Le SNUEP-FSU demande au ministère un état des lieux de la mise en place de la formation adaptée dans les académies et un bilan des conditions d'affectations de stagiaires. Le SNUEP-FSU déplore l'affectation à temps plein de 2/3 des stagiaires de l'enseignement professionnel, les autres étant à mi-temps. Il rappelle son exigence d'un service à tiers temps pour tous les stagiaires, condition sans laquelle leur formation ne peut pas être suffisante, quantitativement comme qualitativement. [...]

Le SNUEP-FSU soutient les mobilisations et revendications en cours des stagiaires dans les ESPÉ. [...]

Pour un plan de titularisation ambitieux

Le SNUEP-FSU continue à revendiquer un véritable plan de titularisation pour résorber la précarité.

Suppression de la « règle du butoir » une victoire syndicale du SNUEP-FSU

Suite à nos interventions répétées, par décret publié le 6 septembre 2014, le ministère accepte enfin de supprimer « la

règle du Butoir » qui empêchait les anciens non-titulaires lauréats de concours de prétendre à un reclassement leur permettant d'obtenir une situation plus favorable que celle qui résultait de leur classement à un échelon égal ou immédiatement supérieur à celui perçu auparavant.

Même si ces mesures apportent une amélioration pour une partie des collègues, le SNUEP-FSU continue d'exiger un reclassement plus favorable reprenant l'intégralité de l'expérience professionnelle.

Éducation prioritaire

Le SNUEP-FSU est particulièrement attentif et vigilant à la réforme de l'éducation prioritaire qui se met en place en cette rentrée à travers les 102 REP+ préfigurateurs. Dès la rentrée, le SNUEP-FSU est intervenu auprès du ministère pour que les LP ne soient pas exclus de l'Éducation prioritaire - engagement négocié par le SNUEP-FSU avec les ministres précédents. [...]

Le SNUEP-FSU revendique que les mesures accompagnant le dispositif REP+ soient étendues à la totalité de l'enseignement professionnel.

L'apprentissage : pour nous c'est non

Le gouvernement a ouvert un chantier qui vise à développer de façon importante l'apprentissage. La mise en œuvre de la feuille de route de la conférence sociale n'est pas la réponse attendue ni par les personnels ni par les élèves. [...] Le SNUEP-FSU rappelle son opposition au développement de l'apprentissage.

Il reste opposé à la mise en place de mixage de parcours et de publics au sein de nos établissements. Il refuse l'intégration des formations en apprentissage dans les processus d'affectation AFFELNET et APB. [...]

Le SNUEP-FSU rappelle que la formation citoyenne de la jeunesse relève du rôle de l'État et que l'enseignement professionnel doit donc rester de la responsabilité de L'État. C'est une condition indispensable pour améliorer l'égalité sur l'ensemble du territoire.

>>> **Le SNUEP-FSU condamne les propositions de l'ARF pour développer l'apprentissage.** Le SNUEP-FSU continuera partout à promouvoir l'EPP et à défendre ses personnels. Dans ce cadre, il participera aux groupes de travail métiers pour porter l'ensemble des revendications des PLP. Il développera dans la durée une grande campagne de promotion de l'enseignement professionnel public.

Après le SNUEP-FSU, d'autres organisations syndicales de l'EPP ont dit leur opposition au plan Hollande du développement de l'apprentissage. **Le SNUEP-FSU prendra contact avec l'ensemble des syndicats de l'EPP pour initier des actions communes afin de faire barrage au développement de l'apprentissage dans les EPLE.**

ASH

Le chantier SEGPA se poursuit et des discussions sont ouvertes sur l'avenir des EREA. Le SNUEP-FSU veillera à ce qu'aucune mesure ne soit dictée par l'objectif de réduction de moyens. [...] **Le SNUEP-FSU appellera à une journée d'action si les élèves ne sont pas la priorité de la nouvelle circulaire ASH à venir.**

Aller vers l'action !

Plus que jamais, l'enseignement professionnel a besoin de la mobilisation de l'ensemble des personnels pour porter l'ensemble des questions qui restent aujourd'hui sans réponses : bilan et mise à plat de la réforme du Bac Pro 3 ans et de l'ensemble du dispositif de certification, amélioration des conditions de travail et revalorisation salariale ...

Le SNUEP-FSU s'est adressé à l'ensemble des PLP à travers une campagne d'inter-

pellation du président de la République. Il appelle l'ensemble de ses militant-es à faire signer dans les établissements les 2 cartes postales et à les faire remonter massivement au national.

Une semaine d'action « Pour l'enseignement professionnel public » sera organisée du 17 au 21 novembre.

Le SNUEP-FSU appelle, dès à présent, dans l'ensemble des LP, SEP, LPO, EREA et SEGPA à la tenue d'heures d'information syndicale pour faire le point sur la situation et faire remonter les difficultés et les attentes des personnels.

Le SNUEP-FSU soutient les établissements dans l'action pour l'amélioration des conditions d'apprentissage des lycéen-nes et des conditions de travail des enseignant-es, pour le maintien et le développement de l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

Le SNUEP-FSU apporte son soutien au personnel du lycée de Tregay à Bordeaux en lutte pour être inscrit dans l'éducation prioritaire.

Pour peser partout le SNUEP-FSU doit augmenter encore sa syndicalisation. Les élections professionnelles prochaines du 27 novembre au 4 décembre doivent permettre au SNUEP-FSU de progresser encore en représentativité. **Il faut donc dès maintenant débattre avec tous les collègues des enjeux de ces élections et les mobiliser sur les scrutins à venir. Offensif et engagé, le SNUEP-FSU doit devenir la première force syndicale de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.**



Pour une quinzaine d'actions du 12 au 26/11 AED, AESH, CUI

Le SNUEP-FSU appelle à la réussite de l'action intersyndicale avec le SNES et le SNEP au moment du débat budgétaire, pour exiger des moyens à la hauteur des besoins, pour pérenniser les missions et lutter contre la précarité subie par ces personnels. Cette quinzaine pourra prendre la forme souhaitée dans les départements (et académies) : rassemblements, réunions syndicales, conférences de presse, audiences....

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés !